

Lyon, 25 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole intervient auprès du fabricant de cosmétiques industriels Isaltis pour une suspension immédiate de ses rejets dans le réseau d'assainissement.

Le mercredi 19 octobre dernier, des habitants de la rue Delorme (Lyon 8^e) ont alerté la DREAL et la Métropole de Lyon suite à des inondations dans les parkings et les caves d'une résidence, accompagnées de fortes odeurs dans les immeubles. Les services de la DREAL et de la Métropole, en lien avec le SDMIS et les services de la Ville de Lyon également mobilisés, se sont rendus sur place et ont demandé à l'exploitant du site de cosmétiques industriels de cesser immédiatement tout rejet dans le réseau d'assainissement.

Ce site industriel utilise de grandes quantités de substances chimiques dangereuses dans le cadre de son processus de fabrication (acide, base et solvants). La semaine dernière de fortes odeurs irritantes ont été constatées par les habitants et les riverains. Les analyses menées par le laboratoire de la Métropole de Lyon indiquent une teneur en ammoniac anormale et l'origine de ce désordre est probablement due à un défaut structurel du réseau où transitent les effluents industriels.

Il était donc urgent de réagir et la Métropole a pris ses responsabilités en demandant au directeur de l'établissement de suspendre immédiatement les rejets. Il s'agit de l'application du principe de précaution afin de garantir la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

Cette suspension doit permettre à Isaltis de réaliser les diagnostics et opérations nécessaires à la mise en conformité de son installation.

La Métropole rappelle que les autorisations de rejets industriels dans le réseau d'assainissement ne sont délivrées qu'au cas par cas et qu'elles peuvent être suspendues immédiatement dès lors que les normes de sécurité pour les habitants et l'environnement ne sont pas respectées.

Contact Presse :

Métropole de Lyon : rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94